

CONSEIL MUNICIPAL

Commune
de Chepniers

Séance du 05 juin 2026
à 20h30 et 21h00
à la Mairie

Le Conseil Municipal de la commune de CHEPNIERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil en mairie, le 05 juin deux mille vingt six à 20h30, sous la présidence de M. Thierry CLEMENCEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 13/15

- | | |
|---------------------------|----------------------------|
| - Mr CLEMENCEAU Thierry | - Mme LANDREAU Valérie |
| - Mr PAGNOUX Mario | - Mme MICHONNEAU Michelle, |
| - Mr LESTANG Jean-Marie, | - |
| - Mr GAGNEROT Jean-Pierre | - Mme DUPRÉ Sandrine |
| - | - Mme BRACHET Sandrine |
| - Mr AMANIOU Benjamin | - Mme PINEAU Laurence |
| - Mr BONNEAU Romain | - Mme GOURDET Stéphanie |
| - Mr AUTIER Thomas | |

Mr PAGNOUX Mario est nommé secrétaire de séance

SOMMAIRE

Élections Sénatoriales –3

Installation du bureau ;
Élection des délégués du Conseil municipal au collège électoral sénatorial ;
Élection des suppléants ;
Établissement et signature du procès-verbal

DÉLIBÉRATIONS

2026DE0053 – Désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs.....3

Fin de séance à 21h00

Nouvelle Séance à 21h00 avec nouvel ordre du jour :

Mr PAGNOUX Mario est nommé secrétaire de séance

DÉLIBÉRATIONS

2026DE0054 – Accord de subventions aux associations Communales.....3

2026DE0055 – Classement de la voirie du lotissement communal « PRES DE LA CHAPELLE » (parcelle E 1127) dans le domaine public routier communal.....4

DÉLIBÉRATIONS

2026DE0053: Désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le conseil municipal, réuni conformément aux dispositions du Code électoral, procède à la désignation des délégués et de leurs suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs.

Le nombre de délégués titulaires et de suppléants à élire est fixé par arrêté préfectoral en fonction de la population de la commune et de l'effectif légal du conseil municipal. Ce nombre est respectivement de 3 pour les titulaires et de 3 pour les suppléants.

La désignation s'effectue selon les modalités prévues par les articles L. 280 et suivants du Code électoral.

Le bureau électoral est désigné conformément à la procédure.

Après formation du bureau, il est organisé l'élection des délégués titulaires au nombre de 3.

Il est fait à l'appel aux candidats, M. CLEMENCEAU Thierry, Mme LANDREAU Valérie et M. PAGNOUX Mario se portent candidats dans cet ordre.

Il est procédé au vote à bulletin secret. le résultat après dépouillement des bulletins est proclamé comme suit :

Élus Délégués titulaires par 13 voix (unanimité):

- M. CLEMENCEAU Thierry
- Mme LANDREAU Valérie
- M. PAGNOUX Mario

Après élection des titulaires il est organisé l'élection des délégués suppléants au nombre de 3.

Il est fait appel aux candidats Mme PINEAU Laurence , Mme GOURDET Stéphanie , M AMANIOU Benjamin se portent candidats dans cet ordre .

Il est procédé au vote à bulletin secret. Le résultat après dépouillement des bulletins est proclamé comme suit :

Élus Délégués suppléants par 13 voix (unanimité):

- Mme PINEAU Laurence
- Mme GOURDET Stéphanie
- M AMANIOU Benjamin

Les PV de l'élection sont renseignés pour approbation et transmission.

Fin de la première séance à 21h00

Début de la seconde séance à 21h15

Délibération 2026DE0054: Accord de subventions aux associations Communales

Monsieur le Maire expose les nouvelles demandes de subventions des associations Communales :

- Orange Mécanique
- Le Comité d'animation

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, les montants des subventions sont de 1000€ pour l'association « Orange Mécanique » et 500€ pour l'association du « Comité d'animation »

Délibération 2026DE0055: Classement de la voirie du lotissement communal « PRES DE LA CHAPELLE » (parcelle E 1127) dans le domaine public routier communal

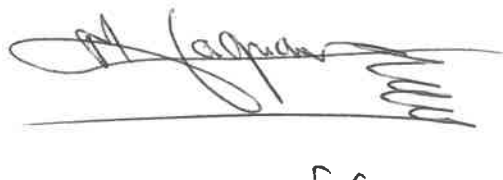
Monsieur le Maire rappelle que les voies nouvelles du lotissement « PRES DE LA CHAPELLE » doivent être transférées du domaine privé de la commune au domaine public pour acquérir le statut de voie communale.

M. le Maire propose de transférer les voies nouvelles du lotissement « PRES DE LA CHAPELLE » du domaine privé vers le domaine public dès l'achèvement des travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le classement de la parcelle E1127, conformément aux plans et tableaux joints, dans le domaine public de la voirie communale, demandent la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales et donnent pouvoir à Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

La séance est levée à 22h00

Le secrétaire de séance
Mr Mario PAGNOUX



Le Maire
M. Thierry CLEMENCEAU

